



OBSERVATOIRE REGIONAL DT-DICT AUVERGNE

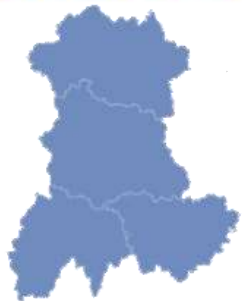
1 juillet 2022

Les agriculteurs et réglementation anti- endommagement



Observatoires National





Observatoires Régionaux

Président : Jérôme
HENNEQUIN (FRTP)

Participants :
DREAL
CONCESSIONNAIRES
MOA
ENTREPRISES
MOE
Ceux qui veulent

*Compréhension et application de la
réglementation*
*Echanges constructifs entre toutes les
parties*
Diffusion des bonnes pratiques



PROTEGER

Son rôle :

Favoriser les échanges et l'instauration de bonnes pratiques dans le cadre de la réglementation anti-endommagement. Ils sont constitués des différents acteurs concernés par la réglementation : maîtres d'ouvrages ou responsables de projets, exécutants de travaux, exploitants de réseaux et DREAL.

Autour de ces instances, les partenaires s'engagent à améliorer la sécurité des hommes et des biens lors de la réalisation de travaux à proximité des réseaux.

Les comptes-rendus des réunions des observatoires régionaux sont publiés sur le site de [l'observatoire national](#).

Contact en Auvergne-Rhône: frtpaura@fntp.fr

Groupe de travail : promotion du décret

Pour protéger la vie des salariés qui travaillent sur chantier :
Nous voulons associer, informer, diffuser aux oubliés du décret
mais qui restent concernés en 1ere ligne....

CSPS
Intérimaires
Ecoles et centres de formations
Architectes
Entreprises du bâtiment
Paysagistes
Agriculteurs
Géomètres topographes
.....

Décret Anti-Endommagement

OBLIGATION DU
MAITRE D'OUVRAGE
de donner la
**localisation précise
des réseaux**

OBLIGATION DE TOUS
LES INTERVENANTS
TERRAIN d'obtenir
l'**AIPR** (Autorisation
d'Intervention à Proximité des
Réseaux)



OBLIGATION de
Marquer au sol
l'emplacement des
réseaux avant de creuser

OBLIGATION
progressive pour les
CONCESSIONNAIRES
de donner des **plans à
jour de la localisation
des réseaux**

OBLIGATION d'utiliser
des **techniques douces**
dans le fuseau
d'incertitude de
localisation des réseaux

Les obligations des Maîtres d'ouvrage de façon concrète

Envoi d'une DT, via le guichet unique ou un Prestataire d'aide aux déclarations (PAD)

Si au moins un réseau est en classe B ou C dans une réponse à la DT, Réalisation d'investigations complémentaires (IC) ou insertion de clauses dans le marché de travaux en cas d'exemption d'IC

Insertion dans le DCE puis dans le marché de travaux de toutes les informations utiles aux entreprises sur les réseaux existants (récépissés de DT, résultats d'IC ou d'opérations de localisation)

Marquage piquetage des réseaux enterrés avant travaux

Réactivité appropriée à toute situation dangereuse rencontrée lors des travaux, avec Arrêt ou suspension des travaux si nécessaire

D0 réseaux non sensibles en milieu rural

D0 télécommunication

Domage Randan (63310) : Lors de terrassement mécanique.

Problématique réglementaire du responsable de projet :

- DT réalisée par l'exécutant pour le compte du responsable de projet (agriculteur)

Problématique réglementaire de l'exécutant de travaux :

- Pas de DICT

Problématique des plans :

- RDT avec un réseau indiqué en classe B.
- Réseau de fibre situé à 13m de sa position théorique.

Problématique de pose :

- Réseau qui traverse un champs, à faible profondeur.

D0 télécommunication

DT : L'établissement d'une DT est une obligation essentielle qui doit être respectée **par le Responsable de Projet.**

Oui mais :

- Pression du RP
- Méconnaissance de la réglementation par le RP
- Refus de respecter la réglementation par le RP

DICT : L'établissement d'une DICT est une obligation essentielle qui doit être respectée **par l'exécutant.**

Cartographie : Tant en réponse à une DT qu'à une DICT, l'exploitant de réseaux est tenu de communiquer des informations cartographiques conformes .

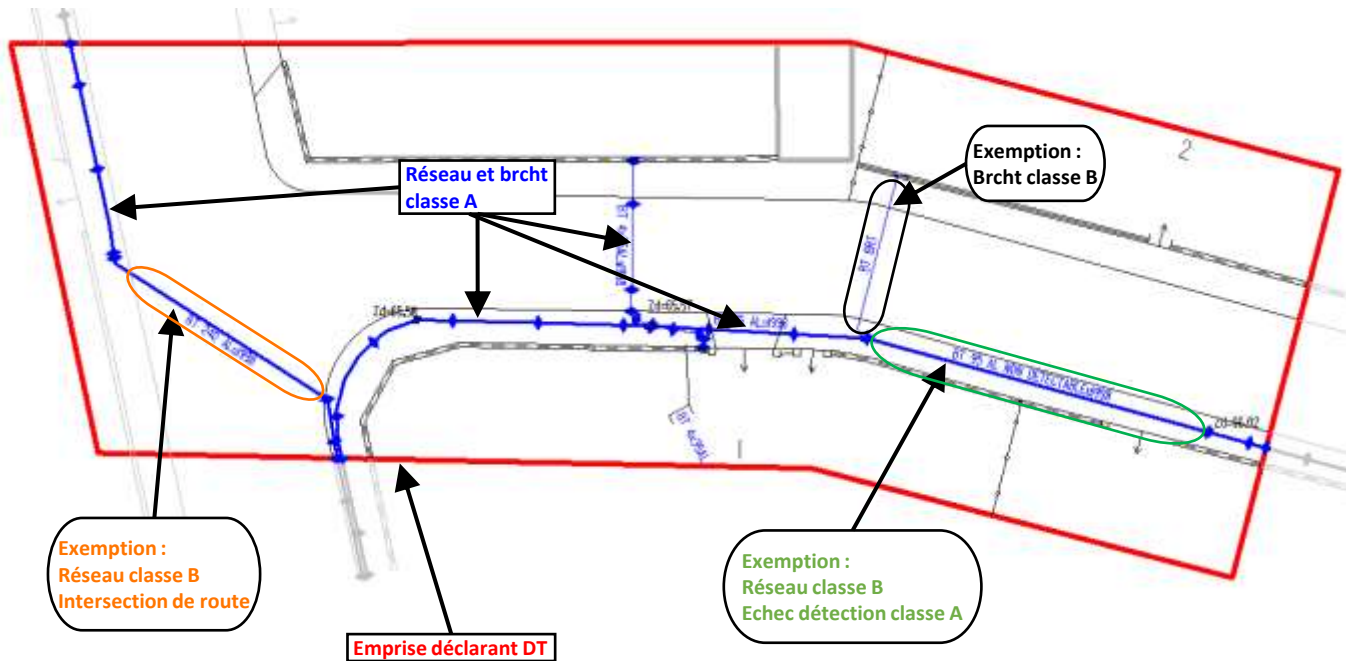
Pose : Réseau à faible profondeur qui passe au milieu d'un champ : le RP est dispensé de l'envoi de DT seulement s'il s'agit de travaux agricoles de préparation superficielle du sol à une profondeur n'excédant pas 40 cm.

Oui mais : L'agriculteur risque de provoquer d'autres dommages lorsqu'il travaillera son sol en profondeur.



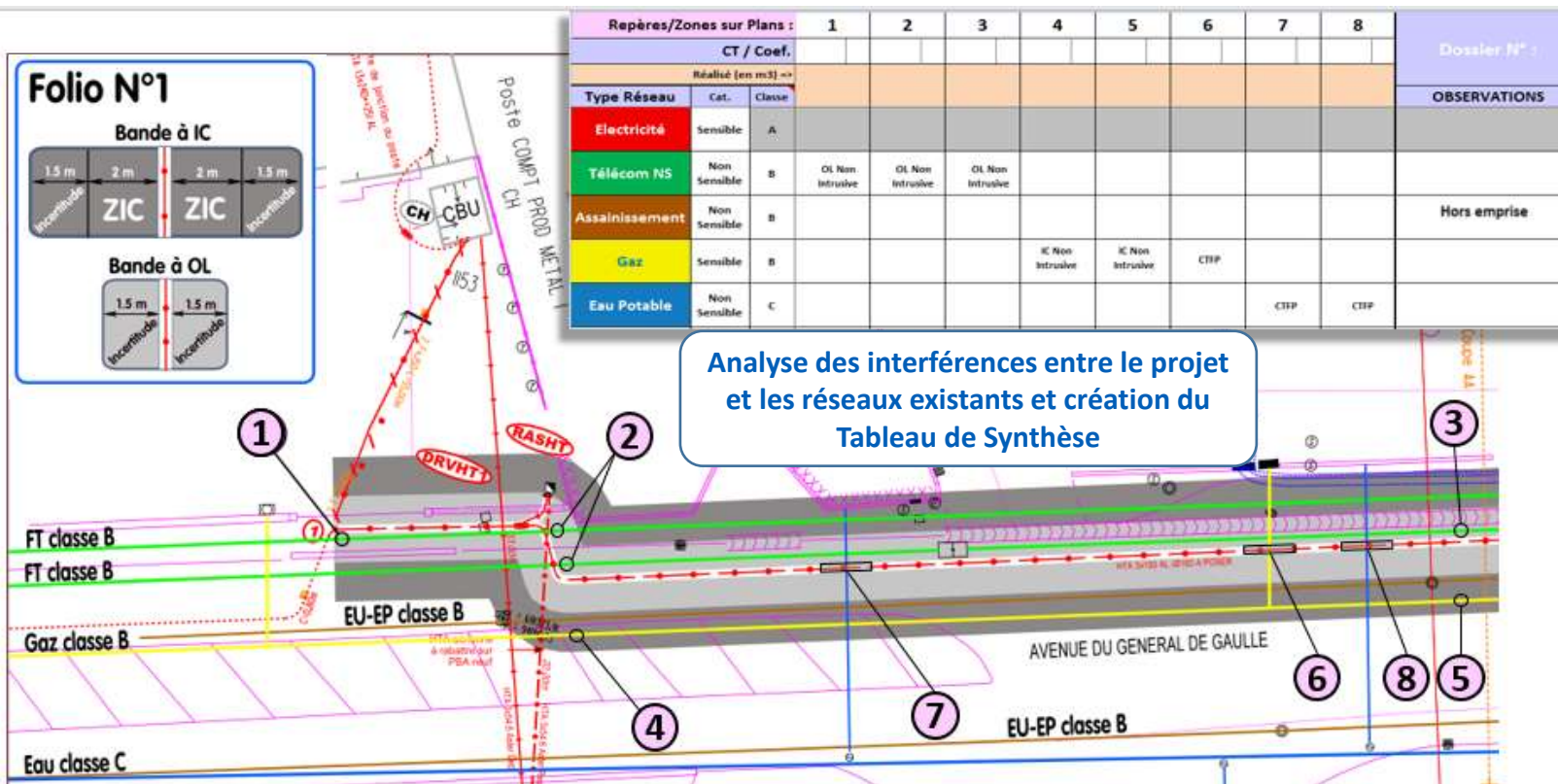
Exemple de réponse à une DT

(plan conforme remis par le concessionnaire)



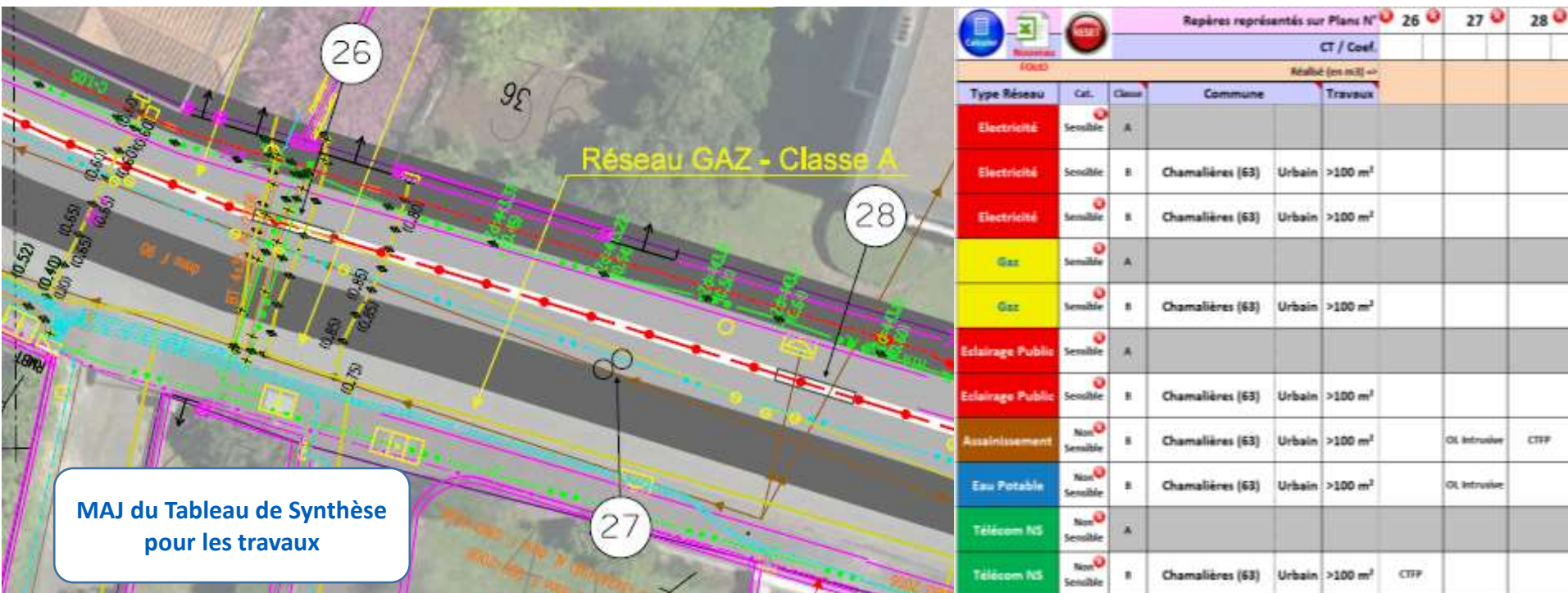
Analyse des DT

Plan et tableau de synthèse en phase «études»



Plan et tableau de synthèse en phase travaux

(A destination des opérateurs de chantier)

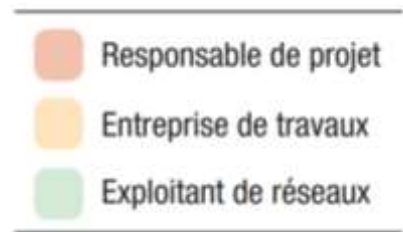
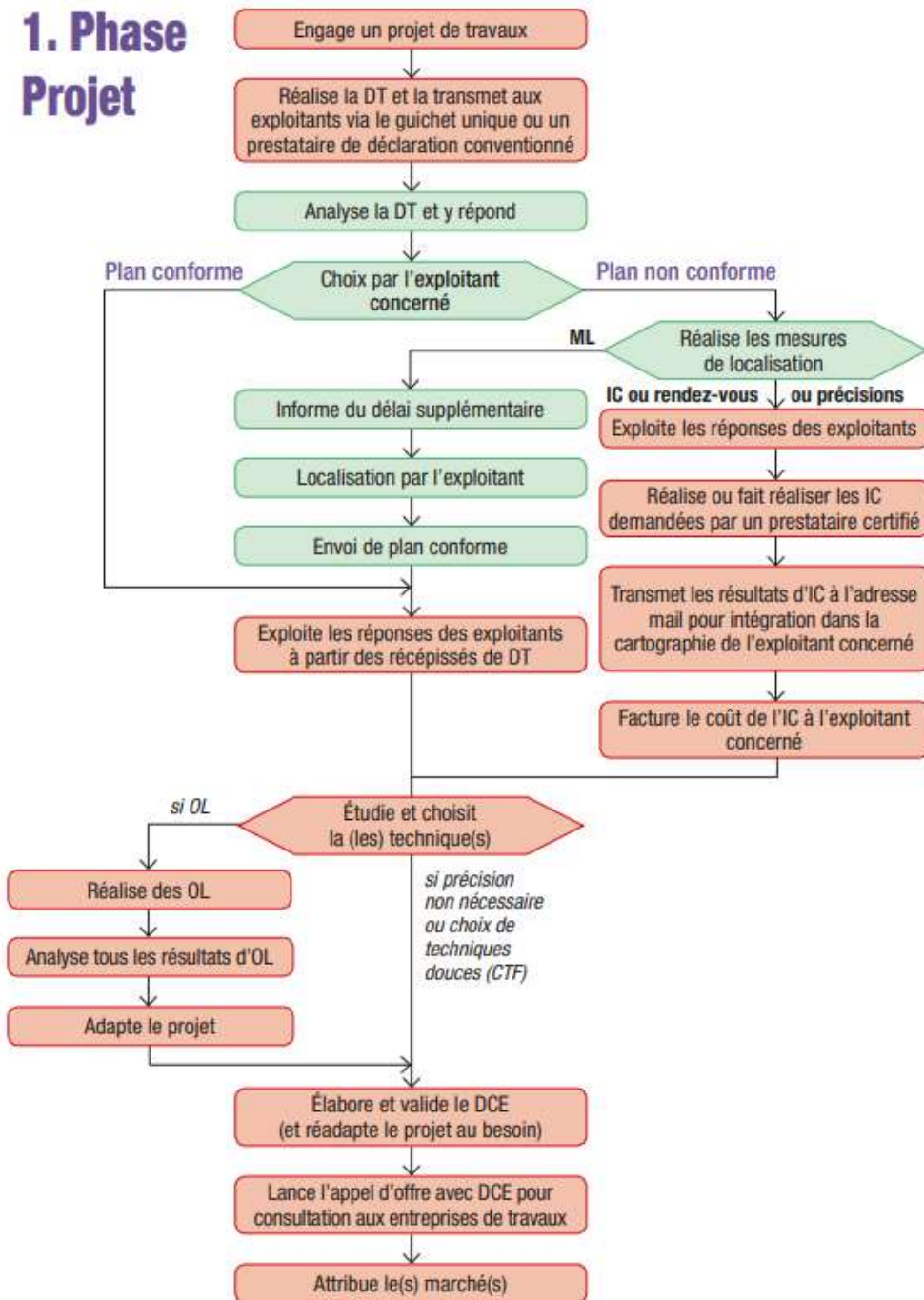


Les démarches de localisation des Ouvrages (ML, IC, OL)

Fiche du guide technique n°11

Comprendre les responsabilités

1. Phase Projet

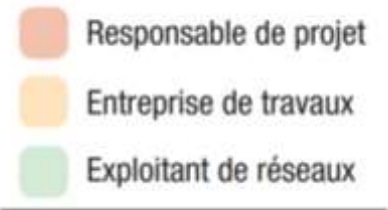
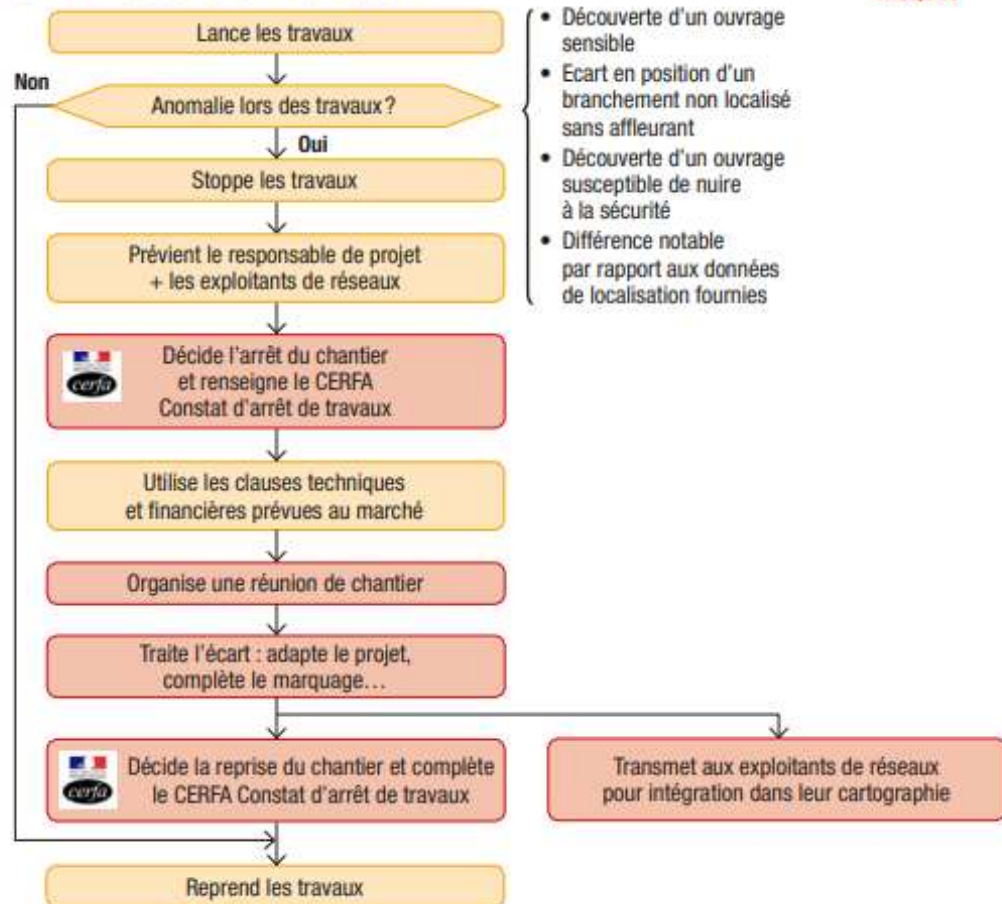


- CTF** Clauses techniques et financières
- DCE** Dossier de consultation des entreprises
- DICT** Déclaration d'intention de commencement des travaux
- DT** Déclaration de projet de travaux
- IC** Investigations complémentaires
- ML** Mesures de localisation
- OL** Opérations de localisation

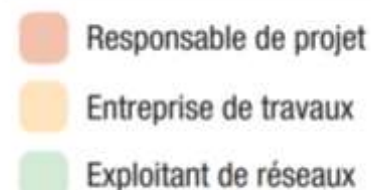
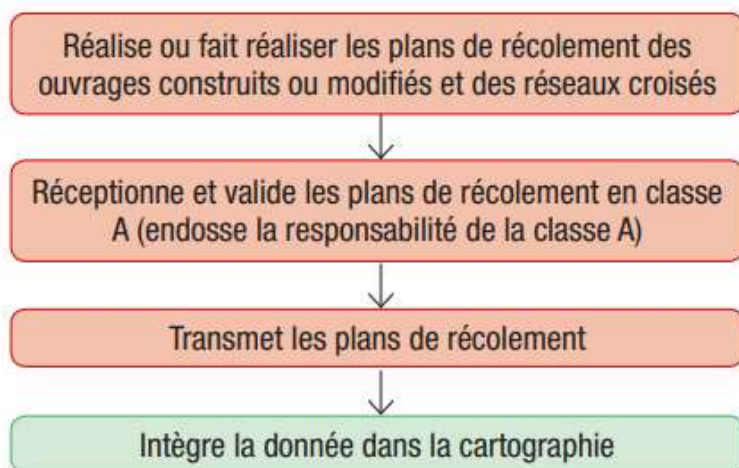
2. Phase de préparation de travaux



3. Phase de travaux



4. Fin de travaux



- CTF Clauses techniques et financières
- DCE Dossier de consultation des entreprises
- DICT Déclaration d'intention de commencement des travaux
- DT Déclaration de projet de travaux
- IC Investigations complémentaires
- ML Mesures de localisation
- OL Opérations de localisation

Check-lists

Fiche du guide technique n°1

**Ce que vous devez avoir en tête en
arrivant sur un chantier**

Check-list préparation de chantier

Liste à compléter et à adapter en fonction du chantier, de sa taille et de son environnement.

Pas d'ordre chronologique à respecter.

Toute ligne verte dont la case OUI n'est pas cochée constitue un point d'arrêt du chantier.

	OUI	NON	Sans objet
▶ Documents en possession de l'encadrant sur le site :			
• Compte-rendu de réunion préalable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Plan d'exécution avec DICT, IC et OL reportées	<input checked="" type="checkbox"/>		
• Permission de voirie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Arrêté de circulation valide sur la période	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Arrêté de circulation correspondant à la zone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Dossier DICT	<input checked="" type="checkbox"/>		
• PPSPS, plan de prévention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Habilitations - Autorisations (AIPR - habilitation électrique - autorisation de conduite...)	<input checked="" type="checkbox"/>		
• Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▶ Objectifs de chantier connus : délais et cadence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▶ Analyse des risques HSE faite (risques identifiés)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▶ Choix des techniques d'approche des réseaux rencontrés	<input checked="" type="checkbox"/>		
▶ Moyens matériels et humains adaptés :			
• Outils	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Équipements de protection collective	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Équipements de protection individuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▶ Base vie en place	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▶ Zone de stockage identifiée et matérialisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▶ Observation et lecture du terrain réalisées	<input checked="" type="checkbox"/>		

	OUI	NON	Sans objet
▶ Marquage-piquetage :	<input type="checkbox"/>		
• Avec les fuseaux d'incertitude et la zone d'emprise des terrassements	<input type="checkbox"/>		
• Avec identification des zones de chevauchement entre zones d'incertitude et emprise des terrassements	<input type="checkbox"/>		
• Compte-rendu de marquage-piquetage établi	<input type="checkbox"/>		
▶ Les organes de coupure sont accessibles	<input checked="" type="checkbox"/>		
▶ Homme trafic identifié	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▶ Présence d'intervenants extérieurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Si oui, transmission des consignes de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▶ Signalisation d'approche en place	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▶ Moyens de communication opérationnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▶ Dangers pour les riverains (habitants, commerces, services, entreprises, piétons, et cyclistes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Protection contre les chutes de hauteur (barrières, passerelles piétons, plaques de passage, véhicules...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Protection contre les chutes de plain-pied (balayage, cheminement piétons...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Zones de chantier et base vie inaccessibles aux riverains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▶ Dangers pour l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• La végétation est protégée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Protection pour l'émission de poussières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▶ Dangers pour les opérateurs :	<input checked="" type="checkbox"/>		
• Présence de réseaux aériens	<input type="checkbox"/>		
Si oui, gabarit mis en place	<input type="checkbox"/>		
Si oui, surveillant présent	<input type="checkbox"/>		
▶ Programmation du géoréférencement	<input checked="" type="checkbox"/>		
▶ Connaissance des procédures en cas de dommage	<input checked="" type="checkbox"/>		
▶ Connaissance des procédures en cas d'accident	<input checked="" type="checkbox"/>		
▶ L'accès des services de secours est maintenu	<input type="checkbox"/>		

Marquage-Piquetage

Fiche du guide technique n°2

**Être attentif à sa réalisation et son
maintien dans le temps**

Marquage-Piquetage

Responsabilités :

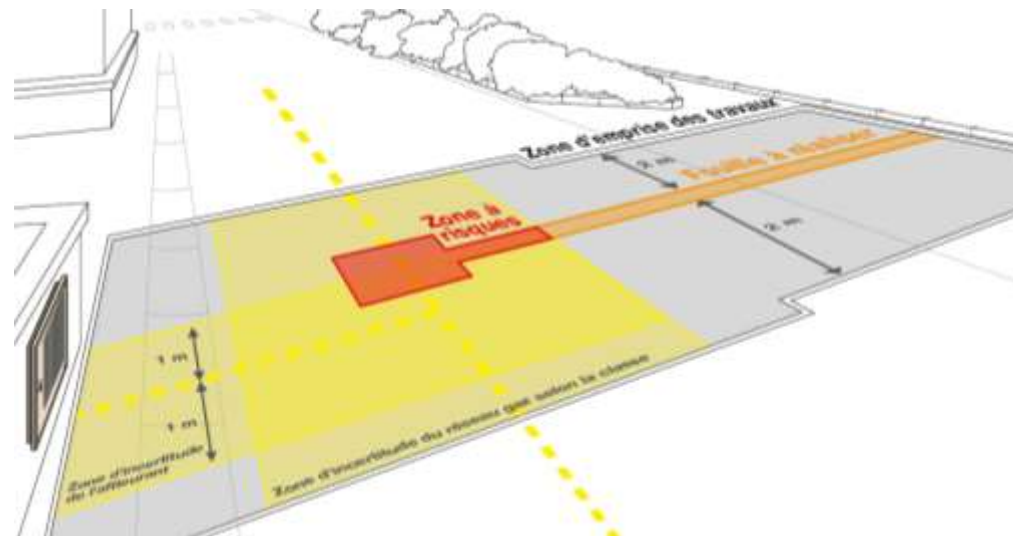
Le **Maître d'ouvrage** est responsable du Marquage-Piquetage. Il doit faire l'objet d'un compte-rendu obligatoire et être remis à l'exécutant des travaux.

L'**entreprise exécutive** est responsable de son maintien en bon état tout au long du chantier.

Dans certains cas, dont TMD, marquage-piquetage par l'exploitant (indiqué sur la RDICT).

Traçage :

- De la zone à terrasser.
- De la zone d'emprise en blanc zone des travaux augmentée de 2 mètres.
- Des ouvrages avec code couleur.
- De la profondeur des réseaux.
- Des zones d'incertitude des réseaux



RÉSEAUX

CLASSE	PRÉCISION
A	0,40 m (ouvrage rigide) 0,50 m (ouvrage flexible)
B	Supérieure à classe A et inférieure ou égale à 1,50 m
C	Supérieure à 1,50 m

MARQUAGE BRANCHEMENTS

- 1 mètre de part et d'autre du tracé.
- Si non cartographié et en présence d'un affleurant, son tracé sera le plus court entre l'affleurant et l'ouvrage principal auquel le branchement est rattaché.

Nature et couleurs des réseaux sensibles

- Électricité BT, HTA ou HTB, éclairage, feux tricolores et signalisation routière
- Gaz combustible (transport ou distribution), hydrocarbures
- Produits chimiques
- Chauffage et climatisation

Nature et couleurs des réseaux non sensibles

Sauf contre-indication de l'exploitant sur le récépissé de la DICT.

- Eau potable
- Assainissement et pluvial
- Zone de travaux et informations pour les travaux
- Zone d'emprise multi-réseaux
- Télécommunications, feux tricolores et signalisation routière TBT

Marquage-Piquetage

- ▮ **Documents nécessaires :** Avoir le retour des DICT et les résultats d'IC.
- ▮ **PV de marquage – piquetage :** Contenu minimum du PV : Fascicule 3, p 32.
- ▮ **Points d'attention :** Rester vigilant, les plans ne sont qu'une indication.
 - Regarder et analyser l'environnement, tenir compte des affleurants.
 - Tenir compte des informations sur les éventuelles plaques de triangulation.
 - Tout écart doit être signalé et validé par le responsable du projet.



Attention à l'échelle du plan

Exemple de notation

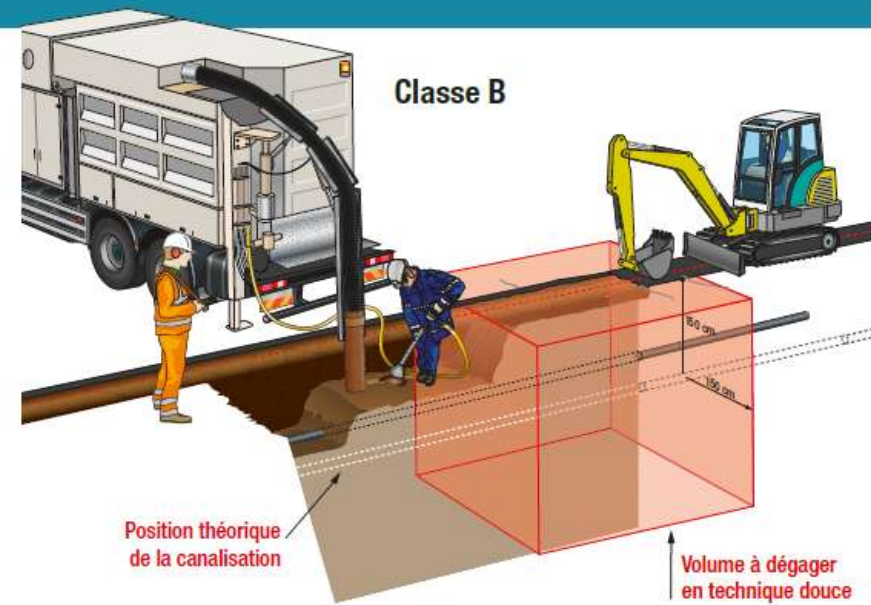
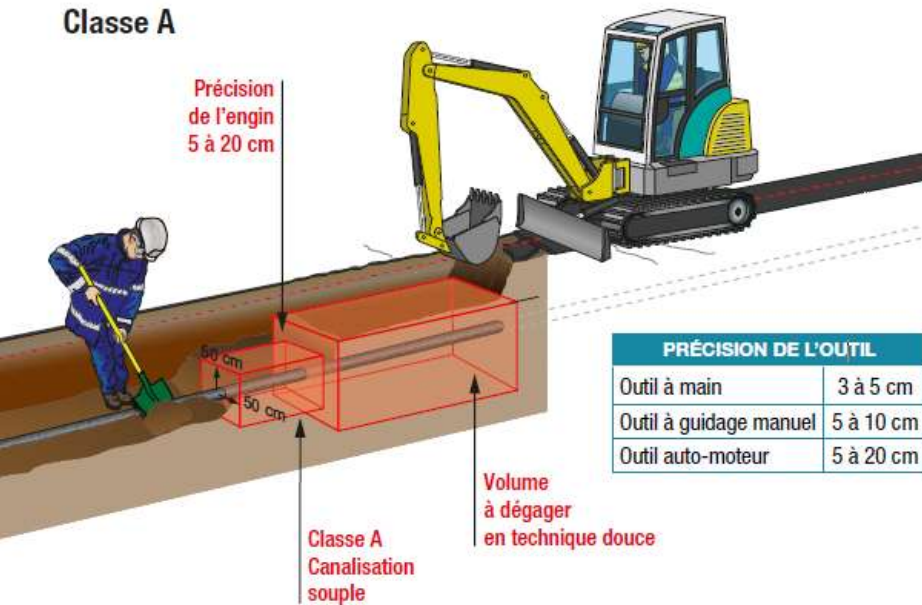


Techniques de terrassement

Fiche du guide technique n°4

**Être attentif aux techniques utilisées à
proximité des réseaux et identifier les
situations à risque**

Classe A



DÉFINIR LA DISTANCE D'APPROCHE DU RÉSEAU

- Avant toute intervention, il faut définir la distance à laquelle l'intervention doit se réaliser avec une méthode douce (pelle-pioche manuelle, pioche à air ou aspiratrice).

Classe de précision du réseau : A, B ou C + Précision de l'outil = La bonne distance d'approche

DÉTERMINER LE FUSEAU TECHNIQUE

Le fuseau d'une technique est déterminé par le gabarit de l'outil de terrassement ou de découpe, auquel il faut ajouter :

- l'imprécision des commandes mécaniques due au jeu dans les assemblages,
- l'imprécision du geste du conducteur,
- la nature de terrain au voisinage de la partie terrassée qui peut se trouver décomprimée.

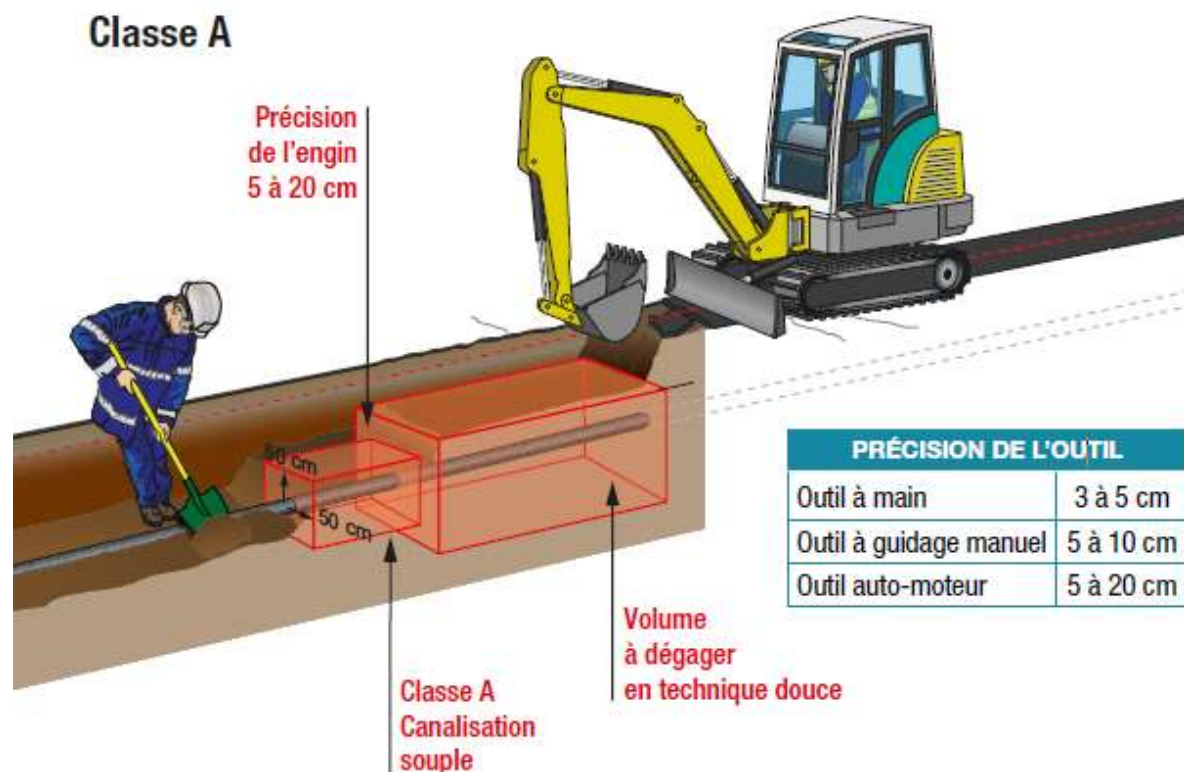
TECHNIQUES D'APPROCHE/ OUTILS

TYPE D'APPROCHE	TECHNIQUE D'APPROCHE	OUTILS/ MATÉRIELS UTILISÉS	FOUILLE TYPE		PROFIL DE TERRAIN TYPE	
			de 0 à 10 cm	enrobé, bicouche, etc.	couche de surface/ roulement	
Démolition du revêtement superficiel	outils à guidage mécanique et manuel	scie à sol, raboteuse, BRH marteau-piqueur, pelle hydraulique	de 0 à 10 cm	enrobé, bicouche, etc.		couche de surface/ roulement
Déblais hors zone d'incertitude	outils à guidage mécanique et manuel	pelle, BRH...	au-delà de la couche de revêtement jusqu'à la zone d'incertitude	granulat, remblais, terre...		couche d'assise couche de forme
Déblais dans la zone d'incertitude	outils manuels uniquement	aspiratrice, pelle, pioche, pioche à air	à partir de la zone d'incertitude jusqu'à la découverte du réseau	granulat, remblais, terre...		couche d'assise couche de forme
Dégagement du réseau	outils en prolongement de la main	pelle, pioche, pioche à air	dès la découverte du réseau	réseau gaz, électrique, etc.		sable et réseaux enterrés

Technique de terrassement

A retenir :

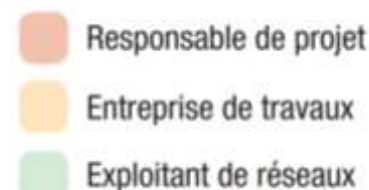
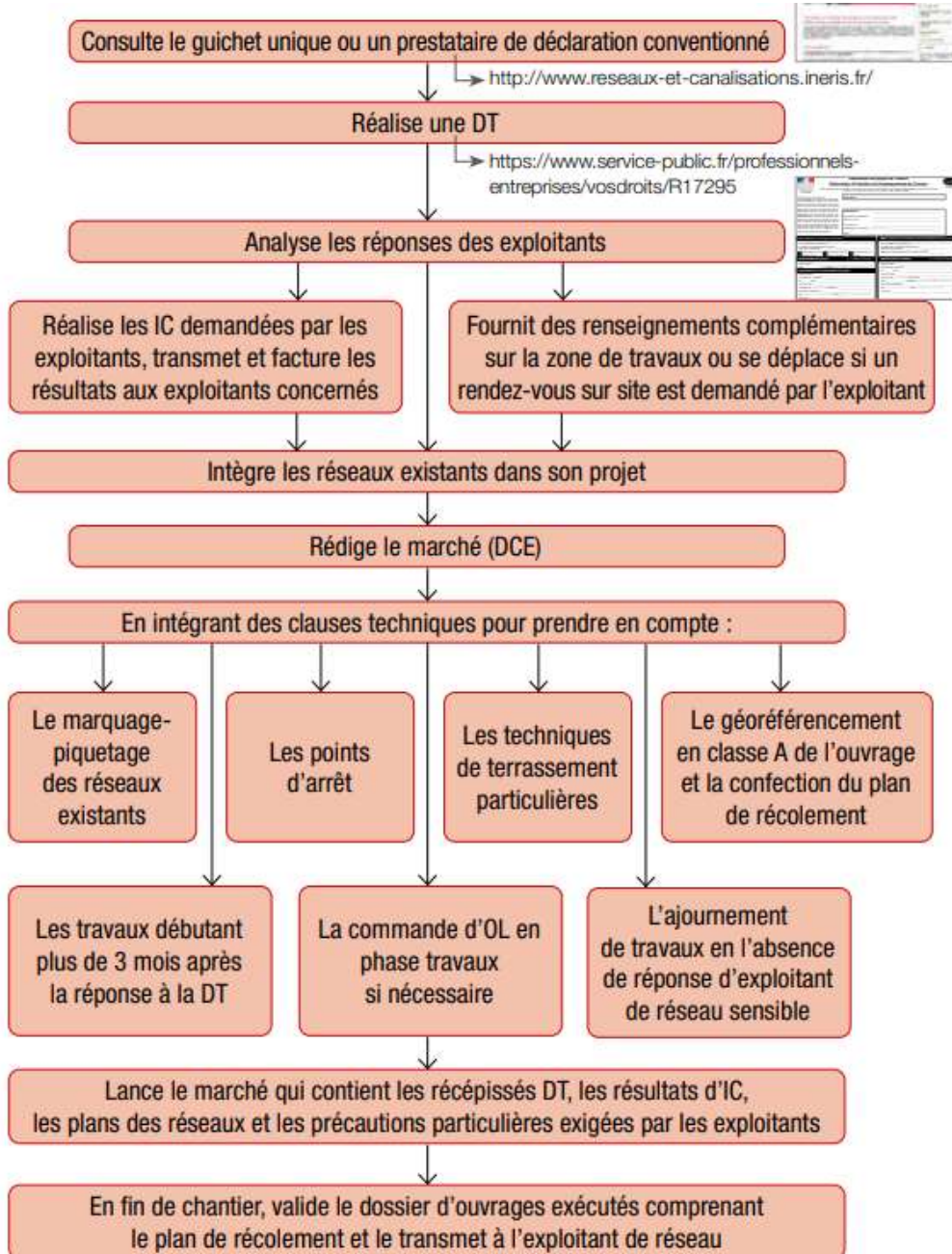
- Le décroûtage peut être réalisé par des moyens mécaniques.
- Dans la zone d'incertitude, utiliser les méthodes douces jusqu'à ce que l'ouvrage soit complètement dégagé.
- Dès lors que l'ouvrage est entièrement découvert, il reste à respecter l'imprécision de l'outil lors de la reprise du terrassement mécanique.
- Le grillage avertisseur n'est pas toujours présent ou bien positionné !
- Rester attentif au changement de nature du terrain.



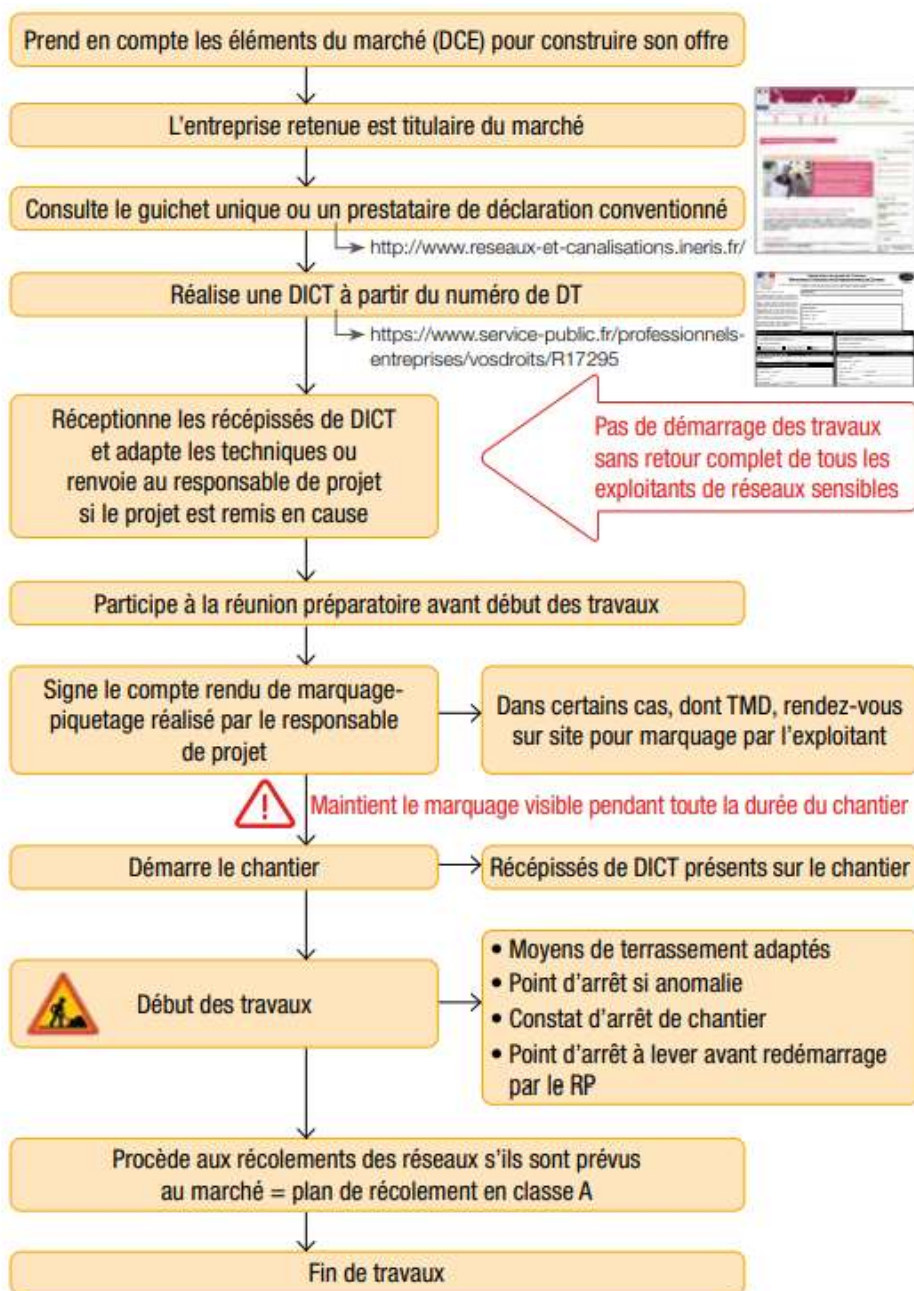
Rôles et responsabilités

Fiche du guide technique n°12

Comprendre les responsabilités

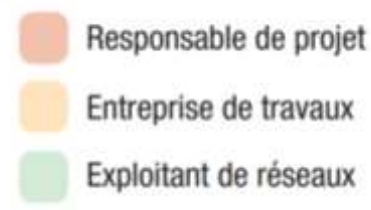
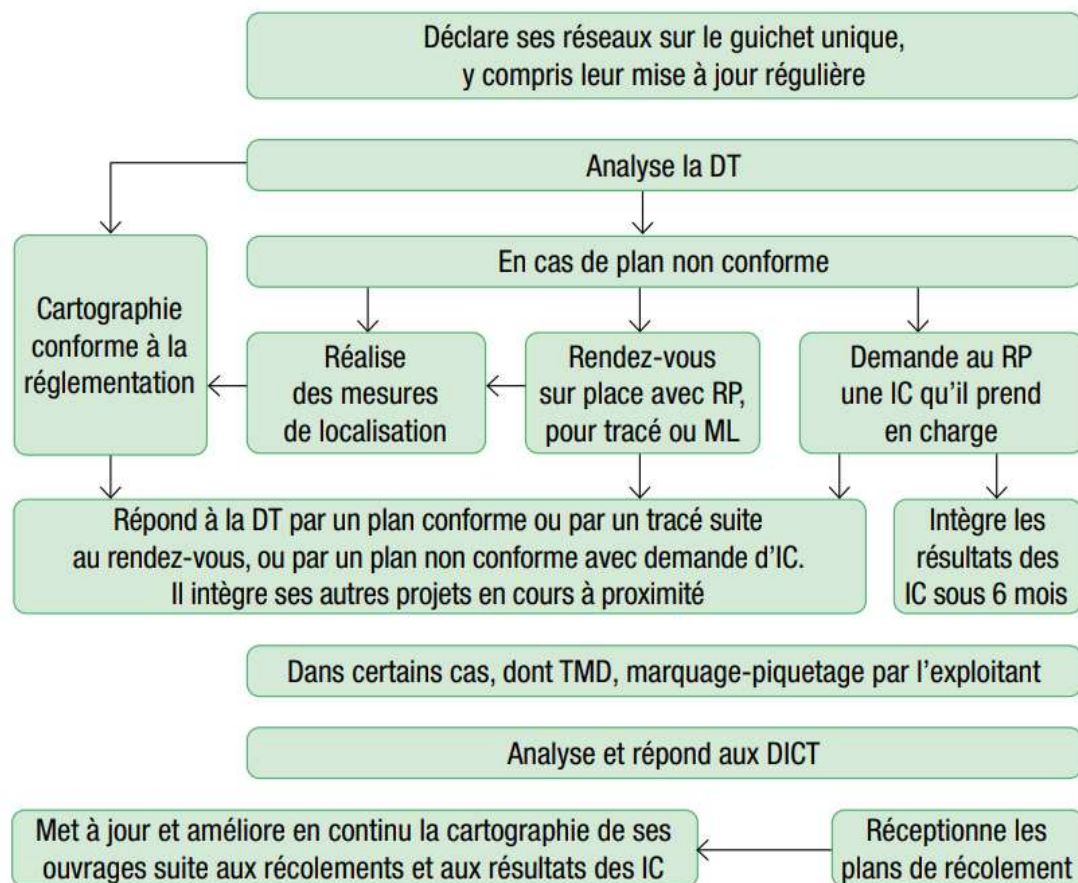


CTF	Clauses techniques et financières
DCE	Dossier de consultation des entreprises
DICT	Déclaration d'intention de commencement des travaux
DT	Déclaration de projet de travaux
IC	Investigations complémentaires
ML	Mesures de localisation
OL	Opérations de localisation



- Responsable de projet
- Entreprise de travaux
- Exploitant de réseaux

- CTF** Clauses techniques et financières
- DCE** Dossier de consultation des entreprises
- DICT** Déclaration d'intention de commencement des travaux
- DT** Déclaration de projet de travaux
- IC** Investigations complémentaires
- ML** Mesures de localisation
- OL** Opérations de localisation



CTF	Clauses techniques et financières
DCE	Dossier de consultation des entreprises
DICT	Déclaration d'intention de commencement des travaux
DT	Déclaration de projet de travaux
IC	Investigations complémentaires
ML	Mesures de localisation
OL	Opérations de localisation

Fiches des guides techniques

✏ Disponibles sur :

<https://www.observatoire-national-dt-dict.fr/mediatheque/>



Fiches des guides techniques

Tableau des différentes techniques détaillées dans les fiches du *Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux*, fascicule 2.

 Disponibles sur :

<https://www.observatoire-national-dt-dict.fr/mediatheque/>

Travaux	Fiches	Code DICT	Code fiche	Page
Construction	Construction de bâtiment	CNS	TX-CNS	115
Construction spéciale (ERP, IGH, ICPE)	Construction d'ERP, IGH, ICPE	CSP	TX-CSP	116
Curage de fossés, de berges	Curage et reprofilage d'un fossé	CUR	TX-CUR	117
Décapage, profilage de chaussées	Démolition superficielle	DEC	TX-DEC	118
Démolition	Démolition de bâtiment	DEM	TX-DEM	119
Drainage, sous-solage	Sous-solage d'un terrain	DRA	TX-DRA 1	120
Drainage, sous-solage	Drainage d'un terrain avec utilisation d'une trancheuse	DRA	TX-DRA 2	121
Élagage avec branches au-delà des distances de sécurité du code du travail	Travaux d'entretien de la végétation à proximité des lignes électriques aériennes	ELG	TX-ELG	122
Élagage avec branches en-deçà des distances de sécurité du code du travail	idem	EBL	TX-ELG	122
Élagage d'arbre enchevêtré dans réseau isolé	idem	ERE	TX-ELG	122
Emploi de source de chaleur	Outils thermiques, création de points chauds	ESC	TX-ESC 1	124
Emploi de source de chaleur	Désherbage thermique	ESC	TX-ESC 2	126
Forage horizontal ou oblique	Utiliser le code FOH + un code ST (tableau 2)	FOH + code ST-		113
Forage vertical/carottage	Travaux verticaux	FOV	TX-FOV	128
Remblaiement	Reconstitution de l'assise et de l'enrobage	RBL	TX-RBL 1	131

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

